

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 4 MARS 2014**

<b><u>Présent-e-s :</u></b>	M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Président
	M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Vice-président
	M.	Pierre	Barbey	BA	Secrétaire
	M.	Olivier	Sauty		Membre indépendant
	Mme	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
	M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
	Mme	Muriel	Devins	LR+	Conseillère
	M.	Nicolas	Dewaele	DCe	Conseiller
	M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
	M.	Christian	Hottelier	BA	Conseiller
	M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
	M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller
	Mme	Laurence	Nicolet	BA	Conseillère
	Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
	Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
	M.	Alain	Walder	DCe	Maire
	Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe
	M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
<b><u>Excusé-e-s :</u></b>	Mme	Helen	Schneuwly	LR+	Adjointe
	M.	Bernard	Boymond	DCe	Conseiller
	M.	Philippe	Heimo	MCG	Conseiller
<b><u>Procès-verbaliste :</u></b>	Mme	Frédérique	Barbe		

BA : Bardonnex Alternative  
 DCe : Démocrate chrétien et Entente  
 LR+ : Libéral, Radical et Plus  
 MCG : Mouvement citoyens genevois

M. G. Rana Zolana, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée ainsi qu'au public présent. Il excuse l'absence de Mme H. Schneuwly et de MM. B. Boymond et P. Heimo ; il ouvre la séance à 20h30.

## **I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 28 janvier 2014
- III. Communications du Bureau du Conseil municipal
- IV. Communications du maire et des adjointes
- V. Rapport des présidents de commissions
- VI. Projet de délibération, résolution, motion :
  - VI.1. *P-D-1345 Crédit d'investissement 2014 de CHF 300'000.- destiné à l'entretien de l'école 1900*
- VII. Propositions individuelles, questions et divers
- VIII. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2014**

p. 327 : Commission environnement et développement durable – **M. D. Fischer** demande que soit ainsi modifiée son intervention : « *a finalisé la modification du règlement des déchets de la commune de Bardonnex qui sera revu par les parties prenantes.* »

➔ **N'appelant aucune autre remarque, le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2014 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

## **III COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Réception et lecture d'un courriel daté du 4 mars 2014 de M. Olivier Sauty, copie à M. Roger Golay, par lequel il fait part de sa démission du parti « Mouvement citoyens genevois », ce dès le 1<sup>er</sup> mars 2014. Dès lors, selon la loi et le règlement du Conseil municipal, il ne pourra plus siéger en commission ni au sein du bureau, il poursuivra son mandat au sein de la présente assemblée en qualité d' élu indépendant.

## **IV COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES**

### **1. Cartes journalières CFF**

Seules 61 cartes journalières, sur les 124 disponibles, ont été vendues durant le mois de janvier 2014. En comparaison, 79 avaient trouvé preneurs en 2013.

## **2. Délibération 1310A**

**M. A. Walder** informe que le Grand Conseil, faisant suite à la délibération prise par le Conseil municipal en date du 18 juin dernier, a voté la désaffectation et l'échange de parcelles au chemin des Rupières.

## **3. Agents de la police municipale (APM)**

Pour faire suite à une discussion avec la commune de Plan-les-Ouates, un bureau excentré des agents de la police municipale a été mis en place sur la commune de Bardonnex. Installé au dernier étage de la commanderie et efficient depuis le 1<sup>er</sup> avril, il permettra la présence d'APM sur le site et la prise de rendez-vous à raison d'une à deux heures par semaine. **M. A. Walder** communique également quelques chiffres du rapport d'activités des APM sur le territoire bardonnésien pour 2013.

## **4. Médecins sans Frontières**

**M. A. Walder** fait part de la réception d'un courrier de Médecins sans Frontières faisant suite au don de CHF 8'000.- attribué par le Conseil municipal en faveur des Philippines. MSF indique que, suite à l'appel de fonds lancé en novembre, l'élan de solidarité de la part des donateurs a été si généreux que les fonds reçus excèdent légèrement les dépenses engagées sur le terrain. Dès lors, MSF demande si la commune de Bardonnex pourrait envisager d'allouer sa généreuse contribution à son fonds d'urgence et donner ainsi les moyens à ses équipes de se mobiliser dans les plus brefs délais en cas de catastrophe. **M. A. Walder** suggère de discuter ce sujet au point VII de l'ordre du jour.

## **5. Pétition – Circulation limitée sur la route du Prieur**

**M. A. Walder** a reçu une pétition, signée par 157 adultes et 59 enfants, demandant instamment que l'usage de la route du Prieur soit limité au trafic local. L'en-tête de la pétition est ainsi formulé : « Pour que Landecy devienne un village accueillant et sécurisé où il fait bon vivre pour tous et ne reste pas un lieu de transit. Vu l'augmentation toujours croissante de véhicules traversant le village, en transit souvent à vive allure, vu les nuisances entraînées par cette situation, taux de pollution et surtout mise en danger des habitants à vélo, à pied et notamment des mamans avec des poussettes et des enfants en bas âge, les personnes soussignées demandent instamment que l'usage de la route du Prieur soit limité aux bordiers et au trafic local ».

**M. A. Walder** a lu dans un récent procès-verbal de la commission des routes, s'agissant de Landecy et en rapport avec l'étude en cours relative au stationnement, qu'il était envisagé de faire une consultation publique qui tombe à point nommé.

**M. A. Walder** propose que ce sujet soit également discuté au point VII. Il ajoute que la commission de l'aménagement a récemment reçu les habitants du chemin d'Humilly qui demandent également la fermeture de la voirie au trafic de transit.

## **6. Bibliobus**

**Mme B. Guex-Crosier** fait part des statistiques du bibliobus pour 2013 ; si la fréquentation annuelle est légèrement en hausse par rapport à 2012, le nombre de livres empruntés est en baisse.

## **V RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS**

### Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

**M. A. Krasnosselski** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris note de l'aboutissement de la désaffectation et l'échange de parcelles sises au chemin des Rupières entre la commune et la Tuilerie,
- préavisé défavorablement une demande d'autorisation,
- pris note des derniers développements relatifs au plan de site de Compesières.

### Commission des bâtiments et école :

**Mme M. Devins** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- étudié et préavisé la délibération qui figure à l'ordre du jour de la présente séance,
- pris connaissance de l'acceptation de la demande d'autorisation relative aux travaux du bâtiment de la Bossenaz,
- porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance le projet d'aménagement de la salle des commissions.

### Commission environnement et développement durable :

**M. D. Fischer** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- décidé du format de l'agenda du tri pour 2015,
- décidé de ne pas entrer en matière sur la subvention du Centre de réadaptation des rapaces (CRR) ce qui rend le projet de délibération 1313 caduc.

### Commission des finances :

**M. Ch. Hottelier** indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

### Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

En l'absence de M. B. Boymond, **M. Ch. Cortiglia** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- poursuivi ses discussions relatives au parking et à la modération du trafic dans les villages de Charrot, Landecy et Croix-de-Rozon,
- repris les problèmes soulevés lors de sa sortie à vélo de l'automne dernier.

### Commission sociale et culture :

**M. J.-C. Marchand** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- attribué quelques subventions culturelles,
- discuté de la sortie des Aînés qui se déroulera le 30 août 2014,
- abordé le projet « Easyvote »,
- pris note de la mise en route de la permanence sociale qui a reçu ses premiers « clients ».

Faisant suite à l'intervention de M. Fischer, **M. O. Sauty** s'étonne qu'une commission puisse décider de la caducité d'une délibération ; le projet de délibération devrait en effet remonter devant le Conseil municipal et faire l'objet d'un vote de ce dernier. De plus, il s'étonne de cette décision et souhaiterait connaître les motivations qui ont poussé les commissaires à ne plus soutenir le CRR.

## **VI PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION**

### **1. P-D-1345 Crédit d'investissement 2014 de CHF 300'000.- destiné à l'entretien de l'école 1900**

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui, dans un premier temps, rappelle que depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, le délai référendaire a été porté à 40 jours. La commune devant impérativement débiter les travaux dès les premiers jours des vacances estivales, il est essentiel qu'une décision soit prise ce soir.

Se référant à l'exposé des motifs, elle relève les nombreux travaux de façade, de ferblanterie et de serrurerie à effectuer.

Elle soulève également le mauvais état des fixations des volets ; elle signale que lors des derniers forts vents, l'un d'entre eux s'est détaché et a atterri dans le préau en pleine récréation ; fort heureusement, personne n'a été blessé.

Au vu de l'avancée du plan de site de Compesières, elle ajoute que le moment est particulièrement opportun pour s'occuper de la rénovation du bâtiment de l'école, les derniers travaux ayant été opérés en 1980.

**M. N. Dewaele** estime qu'il est important de maintenir le bâtiment de l'école 1900 dans le meilleur état possible. S'agissant de la chute du volet, il propose de déclarer le sinistre à l'assurance de la commune.

**Mme M. Devins** demande si des appels d'offres vont être effectués pour la réalisation des travaux.

**Mme B. Guex-Crosier** précise que des cahiers des charges vont être établis par corps de métier. Ceux-ci seront soumis aux entreprises et ensuite la commune adjudiquera les travaux.

Pour répondre à M. N. Dewaele, elle indique que la franchise par événement s'élève à CHF 2'500.- ; il faudra donc s'assurer que les différents dégâts occasionnés, il y a également eu quelques chutes de tuiles, dépassent cette somme.

Au nom de Bardonnex Alternative, **M. P. Barbey** pense que les travaux sur le bâtiment de l'école 1900 peuvent en effet être envisagés mais sans urgence. Il regrette que la direction des travaux ait été confiée à un architecte de Pully alors que nombreuses personnes qualifiées exercent dans le canton de Genève. De plus, il aurait trouvé judicieux que la commune profite des installations de chantier pour se préoccuper de l'isolation et de la qualité thermique de la toiture. Pour ces raisons, il propose que ce projet de délibération soit renvoyé en commission.

Mme B. Guex-Crosier a parlé d'urgence par rapport au délai référendaire d'où la nécessité de prendre une décision ce soir ; **M. O. Sauty** demande à quel niveau se situe l'urgence.

Pendant les 40 jours durant lesquels court le délai référendaire, la commune ne peut rien entreprendre. Si le projet de délibération est voté en avril, **Mme B. Guex-Crosier** indique que la commune ne bénéficiera pas du temps nécessaire à l'établissement d'un cahier des charges, aux soumissions et aux adjudications. Dès lors, les travaux ne pourront pas être effectués en 2014.

Une fois les travaux réalisés, **Mme M. Barrillier** demande si, à l'avenir, des contrats d'entretien pourront être signés afin de maintenir le bâtiment dans un bon état.

**Mme B. Guex-Crosier** l'informe qu'en effet des travaux d'entretien seront entrepris plus régulièrement.

Elle ajoute, comme ont pu s'en rendre compte les membres de la commission des bâtiments, que l'architecte mandaté a déjà, et à plusieurs reprises, conduit ce genre de travaux. L'Exécutif souhaitait travailler avec des gens en qui il pouvait avoir entièrement confiance, ce qui est le cas avec ce mandataire.

Enfin, elle trouverait dommage de retarder le projet pour réaliser une isolation du toit ; celle-ci pourra très certainement être faite depuis l'intérieur le jour où le bâtiment ne sera plus une école et qu'il devra subir des transformations.

Mise à part la façade côté sud-ouest qui subit les affres de la pluie, **M. P. Barbey** estime que le bâtiment est resté en assez bon état et qu'il n'y a pas d'urgence pour sa rénovation. Il pense qu'une étude de la qualité thermique de la toiture peut être faite et les travaux être repoussés, si nécessaire en ajoutant l'isolation, à l'année prochaine.

**M. M. Devins** fait remarquer que si l'école est rénovée, la commanderie paraîtra bien grisâtre.

**Mme M. Barrillier** demande à M. P. Barbey quel est l'avantage de repousser les travaux à l'an prochain.

**M. P. Barbey** répond que cela évitera une deuxième installation de chantier et d'échafaudages ainsi que les désagréments répétés de travaux aux alentours de l'école.

**M. A. Walder** indique qu'un assainissement énergétique de l'école, par rapport aux standards d'aujourd'hui, impliquerait des travaux pour un coût s'élevant entre 2.5 et 3 millions de francs. Ce n'est pas par hasard si seuls des travaux de façades sont proposés ce soir ; en effet, si l'enveloppe du bâtiment doit être touchée, l'OCEN (Office cantonal de l'énergie) demandera, au moment de l'autorisation, d'assainir le bâtiment. Enfin, il précise que des travaux sur la commanderie sont également envisagés.

**Mme F. Parisod Nicolet** demande si l'école devrait être fermée au cas où des travaux relatifs au rendement énergétique étaient entrepris.

**Mme B. Guex-Crosier** répond par l'affirmative ; il serait fort probable que l'ensemble des travaux ne puisse être réalisé en huit semaines.

**M. O. Sauty** soutiendra le projet de délibération présenté ; les travaux peuvent en effet attendre mais, rejoignant les propos de M. A. Walder, il est certain que si l'enveloppe du bâtiment devait être touchée, l'ardoise serait bien plus élevée et la réalisation repoussée à deux ou trois ans.

**Mme B. Guex-Crosier** insiste sur l'urgence en ce qui concerne la réparation des volets.

Le souci des volets est soit très fâcheux, soit providentiel. Si cela est tant problématique, **M. P. Barbey** suggère de tous les enlever pour éviter un drame. Il précise qu'il n'a pas du tout l'intention de demander la mise aux normes du bâtiment mais il suggère de profiter de la présence d'échafaudages pour s'inquiéter de l'isolation et de la qualité thermique de la toiture. Il est conscient que ce bâtiment sera, dans quelques années, désaffecté et transformé.

**Mme B. Guex-Crosier** pense qu'il n'est pas possible de toucher à l'isolation du toit sans faire l'entier du bâtiment. Il s'agit d'un choix et si telle est la volonté du Conseil municipal, le projet de délibération doit être renvoyé en commission afin d'être modifié et réétudié. Dans ce cas et pour ne pas prendre de risques, l'intégralité des volets devront en effet être retirés et vérifiés.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote l'amendement proposé par Bardonnex Alternative de renvoyer le projet de délibération en commission, qui est refusé par 11 voix contre, 3 abstentions.**

➔ **Enfin, il soumet au vote le projet de délibération 1345.**

*D – 1345 Crédit d'investissement 2014 de CHF 300'000.- destiné à l'entretien de l'école 1900*

*Considérant,*

- *le souci de l'Exécutif de porter une attention particulière à l'entretien courant de ses bâtiments communaux,*
- *l'étude des façades qui relève plusieurs problématiques qu'il convient de traiter, à plus ou moins court terme, afin d'éviter une altération plus grande du bâtiment,*
- *la remise en état d'éléments nécessaires et indispensables de ferblanterie, de serrurerie, du système d'ouverture/fermeture des volets et du remplacement de fenêtres cassées,*
- *le préavis favorable, par 5 voix pour et 2 abstentions de la commission bâtiments et école lors de sa séance 3 février 2014,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Sur proposition du maire et des adjointes,*

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement 2014 de CHF 300'000.- destiné à l'entretien de l'école 1900.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous rubrique 2100.503.12.
3. De la porter à l'actif du bilan, 2100.143.12, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 20 annuités de 2015 à 2034 sous rubrique 2100.331.12.
5. D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.

**Cette délibération est adoptée à par 11 voix pour, 3 abstentions.**

## **VII PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS**

### **1. Médecins sans frontières – Don de CHF 8'000.-**

Comme il l'a présenté dans ses communications, **M. A. Walder** souhaite l'avis du Conseil municipal quant au versement de CHF 8'000.-, initialement attribué à une aide d'urgence aux Philippines, au fonds d'urgence de Médecins sans Frontières.

**Mme M. Devins** relève l'honnêteté de l'association.

**Mme F. Parisod Nicolet** salue la politique de transparence de Médecins sans frontières. A l'époque du tsunami, l'association avait déjà demandé à la population de cesser les dons, ceux-ci ne pouvant plus être attribués à l'aide d'urgence. Suivant la suggestion de MSF, elle est favorable au versement des CHF 8'000.- à son fonds d'urgence.

➔ **Aucun avis contraire n'étant émis, le versement des CHF 8'000.- au fonds d'urgence sera confirmé à Médecins sans frontières.**

### **2. Pétition – Circulation limitée sur la route du Prieur**

**M. A. Walder** souhaite discuter de la procédure à suivre ; il pensait accuser réception du courrier en indiquant que sa teneur en avait été discutée au sein du Conseil municipal. Dans un deuxième temps, les signataires pourraient être reçus par une commission, voire une commission élargie, comme il en a été le cas pour les habitants du chemin d'Humilly. Il précise toutefois que le courrier a été envoyé à son attention et non à celle du Conseil municipal. Il ajoute que le projet envisagé dans le cadre de la commission des routes peut déjà être une première réponse au niveau de la sécurité, même si cela ne correspond pas intégralement à ce qui est demandé.

**M. A. Krasnosselski** précise que l'étude en cours au sein de la commission des routes comporte deux volets : celui de la faisabilité et celui des moyens mis à disposition et envisagés par le département pour contenir et rediriger le trafic. Il pense qu'il serait judicieux que la commission des routes reçoive et entende les pétitionnaires et qu'elle puisse leur indiquer qu'une consultation publique sera organisée dès l'aboutissement de l'étude.

**M. J.-C. Marchand** est partisan d'une commission élargie car la commission de l'aménagement est également concernée par cette problématique. Il est toutefois d'avis de limiter le nombre des personnes qui seront entendues. Il indique avoir signé la pétition afin d'avoir une vision de l'intérieur et a rendu les initiateurs attentifs au fait qu'il était hors de question de fermer la route du Prieur au détriment d'autres voiries de la commune.

Si les signataires n'ont pas spécifiquement demandé à être reçus, **M. O. Sauty** s'interroge s'il ne serait pas suffisant de les informer par courrier de la tenue ultérieure d'une consultation publique concernant la sécurisation de la zone et durant laquelle ils pourraient être entendus.

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, **M. N. Dewaele** avait demandé à Mme H. Schneuwly s'il serait possible d'entreprendre un comptage sur toutes les voiries communales ce qui paraissait compliqué. Ne serait-ce pas le moment de le faire et de mener une réflexion globale sur la traversée de notre commune ?

**M. Ch. Cortiglia** rejoint la proposition de M. O. Sauty ; si les délais sont respectés, la présentation publique devrait être tenue avant Pâques, l'étude arrivant à bout touchant. Il ajoute que, selon lui, cette dernière répond à leurs attentes en sécurisant le village et en modérant la circulation.

**M. A. Walder** pense qu'il serait une erreur d'attendre la présentation. Il serait plus judicieux de les recevoir afin de leur expliquer que le sujet est étudié et qu'une fermeture de route serait excessive et peu réaliste, voire non réalisable. A cette occasion, la présentation publique pourrait leur être annoncée. Enfin, si le Conseil municipal ne veut pas monopoliser une ou deux commissions pour les recevoir, M. A. Walder le fait volontiers.

**M. N. Dewaele** a reçu un courrier signé d'habitants de Landecy par lequel ils font part de leur opposition de la desserte du village par un petit bus des Transports publics genevois (TPG). S'agissant probablement des mêmes personnes, ce refus est également à prendre en considération.

**M. Ch. Cortiglia** informe M. N. Dewaele qu'il ne s'agit pas des mêmes personnes.

**M. P. Barbey** demande si la pétition demandant la fermeture du chemin d'Humilly était adressée à M. le maire.

**M. A. Walder** répond qu'il ne s'agissait pas d'une pétition mais d'une lettre signée de plusieurs habitants adressée à la mairie.

**M. O. Sauty** indique à M. N. Dewaele que la commission s'est penchée sur la situation de chaque village mais tous ne sont pas engagés en même temps au niveau de la consultation. Une priorité a été donnée au village de Landecy mais des études sont également menées au sein des villages de Charrot, Bardonnex et Croix-de-Rozon.

**Mme M. Barrillier** a trouvé très intéressant, en qualité de membre de la commission de l'aménagement, de rencontrer les habitants du chemin d'Humilly et de pouvoir échanger avec eux. Elle serait dès lors très heureuse d'en faire de même avec les habitants de Landecy.

➔ **Le Conseil municipal décide par 8 voix contre, 6 voix pour, de ne pas se saisir de la pétition.**

### **3. Saint-Patrick au hangar de Compesières**

**M. J.-C. Marchand** rappelle que l'Amicale des sapeurs-pompiers de la commune de Bardonnex organisera, le samedi 15 mars prochain, la Saint-Patrick au hangar de Compesières.

### **4. Landecy – Bus**

**M. J.-C. Marchand** a également reçu le courrier relatif au mécontentement de certains habitants à ce qu'un petit bus traverse Landecy. Le préambule dudit courrier l'a interpellé : « Le Conseil municipal devra se prononcer probablement dans sa séance d'avril concernant les modalités de connexions des villages .... ». D'où sortent ces informations ? Sont-elles véridiques ?

A ce jour, l'Exécutif finalise le budget de la réalisation de la boucle et il pourra préparer une délibération dès que les TPG et la DGT (Direction générale des transports – ex DGM) auront rendu réponse quant à la faisabilité ou non du petit bus. **M. A. Walder** précise que les TPG ne vont pas proposer à la fois la venue du bus 46 à Landecy en alternance avec Bardonnex et mettre un petit bus à disposition qui relierait tous les villages. Au départ, le petit bus était proposé par la DGT dans l'attente de la réalisation d'une boucle de bus. Il précise qu'il sera difficile, le cas échéant, de remplacer un petit bus reliant tous les villages par une ligne reliant Compesières, Croix-de-Rozon, Landecy et retour. A ce jour, il ne peut assurer qu'un projet de délibération sera présenté au Conseil municipal en avril prochain.

## 5. Biodiversité

**Mme M. Barrillier** souhaite rendre les membres du Conseil municipal attentifs à la biodiversité et recommande aux personnes qui le peuvent de consacrer une petite partie de leur jardin à une prairie sauvage, favorable aux abeilles et aux papillons.

## 6. Centre de réadaptation des rapaces – P-D 1313

**M. A. Walder** fait suite à la remarque judicieuse de M. O. Sauty et confirme qu'il n'est pas du ressort d'une commission de retirer un projet de délibération qui lui a été confié. Il propose à ladite commission de renvoyer le projet de délibération devant le Conseil municipal tout en le préavisant défavorablement. Le groupe qui a proposé le projet pourra alors, s'il le souhaite, le retirer.

## IX CALENDRIER

Commissions				
	Aménagement	25.03.14	20h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	13.03.14	18h30	Salle des commissions
	EDD	01.04.14	20h30	Salle des commissions
	Finances	14.04.14	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements	17.03.14	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	10.04.14	18h30	Salle des commissions
	Bureau	27.03.14	18h30	Mairie
	Conseil municipal	08.04.14	20h30	Salle des chevaliers
	Course du Conseil municipal	24.05.14		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à se retrouver pour le verre de l'amitié, il lève la séance à 21h50.

Ginior Rana Zolana, président

Genève, le 6 mars 2014/fb